



Délibération n° 2020-003
Comité syndical du 28 janvier 2020

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS DE LA PLAISANCE AU CONSEIL
D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 28 janvier 2020 à 13h30, dans les locaux du Département du Finistère à la cité administrative de Ty Nay à Quimper, salle Christelle

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 10
 - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 1
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 1
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 6
- Représentant 13 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n°2019-037 en date du 17 décembre 2019, le Comité syndical a procédé à la désignation de trois représentants des usagers de la plaisance siégeant au Conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille : un membre titulaire et deux membres suppléants.

Un représentant titulaire reste à désigner.

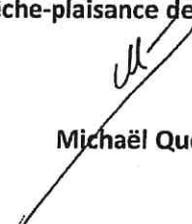
En conséquence,

Vu les statuts de de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille, notamment ses articles 5 et 6 ;

Monsieur le Président propose de désigner, en qualité de membre titulaire du Conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille, Monsieur Charles-Eric RAISIN.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical désigne Monsieur Charles-Eric RAISIN en qualité de membre titulaire du Conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**


Michaël Quernez